

Cote du document: EB 2011/102/R.35
Point de l'ordre du jour: 20 a)
Date: 11 mai 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent dix-huitième réunion

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant

Directrice de la Division du Contrôleur et des
services financiers
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent deuxième session
Rome, 10-12 mai 2011

Pour: **Examen**

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent dix-huitième réunion

1. Le Comité d'audit souhaite appeler l'attention du Conseil d'administration sur les questions suivantes, qu'il a examinées à sa cent dix-huitième réunion, le 3 mai 2011. En l'absence du président, le représentant de l'Autriche a présidé la réunion.

Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour est modifié par le remplacement du point 8 initial "Modification de la Politique de placement du FIDA" par un autre document intitulé "Rééquilibrage tactique du portefeuille de placements du FIDA". Une question sur la nomination du Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance est ajoutée, aux fins d'examen, au titre du point 5 de l'ordre du jour "Bureau de l'audit et de la surveillance". Les deux autres questions suivantes sont ajoutées au titre des "Questions diverses": "Répercussions du pouvoir d'engagement anticipé sur les reconstitutions futures" et éventuelle modification de la date de la réunion de novembre du Comité d'audit. L'ordre du jour est adopté avec ces modifications.

Procès-verbal de la cent dix-septième réunion du Comité d'audit

3. Le procès-verbal de la cent dix-septième réunion est approuvé sans modifications, ainsi que l'additif confidentiel relatif à la séance à huis clos tenue au cours de cette même réunion.

Examen des états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2010

4. Le président invite le Comité à examiner les états financiers consolidés du FIDA, qui ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers. Le Commissaire aux comptes assiste aux débats, et il est rappelé aux membres qu'ils peuvent demander que la séance se tienne à huis clos. Ils ne le jugent pas nécessaire, et la direction est invitée à présenter les états financiers.
5. La direction met en évidence les principaux facteurs qui ont eu une incidence sur les transactions financières en 2010 et sur la situation du FIDA à la fin de l'année. Ces facteurs sont classés comme suit: opérations internes, marché financier extérieur, activités de financement et autres faits nouveaux notables survenus au cours de l'année.
6. S'agissant des opérations internes, le Comité est informé de l'impact de l'expansion des activités opérationnelles sur la situation financière du FIDA, compte tenu notamment du plus grand nombre de prêts et dons approuvés (en augmentation de 19% par rapport à l'année précédente) et de la progression du nombre total de projets en cours d'exécution et sous supervision directe. Quant au marché financier extérieur, le Comité est informé de l'impact important des fluctuations des taux d'intérêt et de change. À la fin de l'année 2010, les emprunts contractés auprès de l'Espagne se sont traduits par une entrée de fonds de 383 millions d'USD.
7. Parmi les autres faits nouveaux signalés, on peut citer les modifications apportées aux règles comptables appliquées au traitement du financement au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, et le retrait complet du programme de prêts de titres. Un commentaire de la direction apportant des éclaircissements est joint pour la première fois au document sur les états financiers.
8. Le Commissaire aux comptes informe le Comité qu'aucun problème notable n'est à signaler et qu'il communiquera une opinion d'audit sans réserve sur les

états financiers. Le rapport du Commissaire aux comptes a été distribué au début de la réunion.

9. Répondant à des questions posées par des membres, la direction explique que les recettes du FIDA ont été déterminées par la situation des marchés financiers en 2010. Compte tenu de l'approche actuelle en matière de placements, il n'existe dans ce domaine aucune option sûre qui aurait permis d'obtenir des rendements plus élevés, tout en protégeant les actifs du portefeuille et en maintenant un certain niveau de liquidités. S'agissant de la question des taux d'intérêt appliqués aux prêts, le Comité est informé que les taux d'intérêt appliqués aux prêts consentis à des conditions intermédiaires sont actuellement inférieurs à ceux applicables aux prêts à des conditions particulièrement favorables, en raison de la méthode de détermination des taux d'intérêt adoptée par les organes directeurs. Il est noté toutefois que, dans le cas des prêts à des conditions particulièrement favorables, les taux sont fixes pendant 40 ans, tandis que ceux des prêts intermédiaires et ordinaires varient en fonction des taux d'intérêt du marché, auxquels ils sont liés. Il résulte de cette méthode de calcul qu'en 2010 le taux est inférieur à celui qui est applicable aux prêts consentis à des conditions particulièrement favorables. Cette situation est évidemment une anomalie, mais elle n'est pas incompatible avec la politique générale en la matière (se reporter à l'"Avis juridique sur le classement des conditions de prêt appliquées au financement accordé par le FIDA", communiqué par le Conseiller juridique, EB 2011/102/INF.10). L'augmentation du coût des services consultatifs est attribuable aux activités de supervision directe et au volume beaucoup plus important de prêts et de dons approuvés. Compte tenu de la réduction des dépenses de personnel, l'expansion des activités a dû être gérée presque entièrement en ayant davantage recours à des services consultatifs. L'accroissement du capital fixe est attribuable aux acquisitions de matériel informatique et aux coûts afférents au projet de remplacement du système prêts et dons. Le solde des liquidités et des placements a augmenté du fait du prêt accordé par le Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, qui a été intégré aux ressources et autres fonds supplémentaires du FIDA.
10. Le président souligne que les bénéficiaires non distribués ont diminué par rapport à 2009 et remercie la direction des éclaircissements qu'elle a apportés. Aucune autre observation n'étant formulée, les états financiers consolidés du FIDA pour l'année terminée le 31 décembre 2010 sont considérés comme étant examinés et prêts à être présentés à la prochaine session du Conseil d'administration, qui les entérinera avant de les soumettre au Conseil des gouverneurs, à sa trente-cinquième session, pour approbation.

Bureau de l'audit et de la surveillance

11. Le Bureau de l'audit et de la surveillance présente deux rapports: un rapport annuel qui fait le point sur ses activités en 2010, et le Rapport annuel 2010 sur les activités d'enquête et de lutte contre la corruption. Ces rapports aident le Comité à évaluer si les systèmes d'audit et de contrôle internes du FIDA sont bien adaptés, s'agissant notamment de l'efficacité et de l'efficience des fonctions d'audit interne et d'enquête. Le premier rapport mentionné présente les progrès accomplis en 2010 et l'état d'avancement à la fin de l'année des mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations issues de l'audit; l'objectif est de permettre au Comité d'évaluer dans quelle mesure la direction s'applique à régler les questions soulevées. Le second rapport contient des renseignements sur les activités menées, notamment sur le nombre de rapports établis et sur d'autres activités, comme le renforcement des capacités. Des statistiques sur les cas d'allégations sont présentées; ceux-ci sont en augmentation, mais la direction reste convaincue que cet

accroissement est dû à une plus grande transparence et aux types d'environnement dans lesquels le FIDA intervient. Le Comité est également informé des initiatives communes menées en collaboration avec d'autres institutions ayant leur siège à Rome.

12. Répondant aux questions et aux observations formulées par des membres, la direction fait observer que l'expansion du programme de travail du FIDA entraîne un alourdissement de la charge de travail dans le domaine des enquêtes. C'est pourquoi les postes vacants ont été pourvus moyennant le recrutement de nouveaux fonctionnaires et, lorsqu'il y a lieu, le Bureau fait appel à des spécialistes externes. Le Comité est informé qu'une politique de protection des personnes qui dénoncent des manquements est en place. Le Conseiller juridique fait savoir au Comité que le projet définitif de cadre de délégation des pouvoirs du Président au personnel du FIDA est en cours d'élaboration. Il sera examiné par le Comité opérationnel de gestion, avant d'être soumis au Comité exécutif de gestion pour approbation finale. Le Comité est informé que la délégation de pouvoirs ne s'applique pas aux organes directeurs.
13. Le président déclare que le Comité a examiné les documents et pris note des renseignements y figurant.
14. Le président appelle l'attention du Comité d'audit sur la consultation qui a eu lieu entre le Président du FIDA et le président du Comité d'audit au sujet de la nomination du Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance. Il invite les membres à formuler des observations sur le courrier les informant de la consultation en cours, que le président leur a remis à titre confidentiel.
15. Aucune observation n'étant formulée, le président déclare que le Comité a pris note de la consultation sur le processus de nomination du Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance.

Rapport annuel sur les activités de gestion des risques au FIDA

16. Le Rapport annuel sur les activités de gestion des risques au FIDA est présenté au Comité avant d'être soumis au Conseil d'administration. Ce rapport contient un aperçu général sur les activités de gestion des risques menées par le FIDA en 2010, notamment sur la situation concernant les risques de l'organisation.
17. La direction précise l'objectif de ce troisième rapport annuel, qui rend compte des progrès accomplis en 2010 et au premier trimestre de 2011. Le Comité est informé que le système en cours de développement a été davantage mis à profit. À ce titre, le principal instrument a été le profil de risque de l'organisation, qui implique une évaluation régulière des nouveaux risques par la direction. Le rapport traite aussi des mesures d'atténuation des effets mises en place. Parmi les initiatives de gestion des risques de l'organisation figurent la déclaration par le personnel des revenus autres que ceux versés par le Fonds, qui est maintenant en vigueur, et l'introduction de la déclaration de la direction et de l'attestation du Commissaire aux comptes certifiant l'efficacité du cadre de contrôle interne sur l'information financière. Le Comité reçoit l'assurance que le système de gestion des risques de l'organisation est au point et donne les résultats souhaités.
18. Le Comité souhaite connaître les principaux risques courus par le FIDA. La direction expose les catégories générales de risques et la façon dont elles s'appliquent au Fonds.
19. Le document étant considéré comme examiné par le Comité, il sera présenté à la cent deuxième session du Conseil d'administration pour information.

Organisation de la sélection du Commissaire aux comptes du Fonds

20. Le rôle qu'il joue dans la nomination du Commissaire aux comptes est rappelé au Comité: il désigne un Commissaire aux comptes, qui doit être approuvé par le Conseil d'administration, après un processus de passation des marchés, facilité par la direction et comportant un examen des coûts et des clauses contractuelles de cette nomination. La direction a établi un plan qui a pour objet d'aider le Comité à procéder à cette désignation. Il comprend une dérogation à la politique en vigueur qui interdit au Commissaire aux comptes d'assurer d'autres services professionnels: ces services seraient limités à la délivrance d'une attestation concernant la déclaration de la direction sur le cadre de contrôle interne.
21. La direction expose les objectifs du processus de sélection, présentant l'approche proposée, les étapes à suivre et le calendrier. Il est rappelé au Comité que le mandat de l'actuel Commissaire aux comptes – PricewaterhouseCoopers – expire après la vérification des comptes de 2011 et que, en raison de la politique de rotation en vigueur, il n'aura pas le droit de participer à l'appel d'offres relatif au mandat pour 2012-2016. Un calendrier détaillé du processus d'appel d'offres est présenté, la date finale à laquelle le Comité d'audit fera part de son choix au Conseil d'administration, pour approbation, étant fixée à décembre 2011. Le cadre de référence du mandat est également récapitulé; il comprend les audits annuels et les services d'attestation de l'efficacité du cadre de contrôle interne. Les critères d'éligibilité sont aussi examinés brièvement.
22. Les membres souhaitent de plus amples informations sur les points suivants: la dérogation relative aux services autres que l'audit; la participation des États membres au processus de sélection; et le rapport coûts-avantages et la concertation avec le Comité d'audit pendant le processus.
23. La direction explique que la dérogation relative aux services autres que l'audit a pour objectif spécifique de permettre au cabinet d'assurer les services d'attestation de l'efficacité du contrôle interne. Il est décidé que cette disposition devrait être spécifiée afin de garantir que seule la fonction d'attestation peut être assurée en tant que service autre que l'audit. En outre, le Comité est libre de participer au groupe d'évaluation à n'importe quel stade du processus de sélection, puisque la direction s'acquittera de cette tâche au nom du Comité. La direction assure au Comité que, par le biais d'une consultation, l'appel à propositions lui sera communiqué avant sa diffusion. Ce document comprendra des critères de sélection plus précis.
24. Répondant à une observation sur la situation de conflit d'intérêts potentiel dans laquelle se trouverait un cabinet d'audit ayant assuré des services pour le FIDA en 2010, la direction s'est engagée à étudier la question et à faire rapport à ce sujet au Comité au cours des prochaines étapes du processus.
25. Le Comité note et entérine le plan établi par la direction pour faciliter le processus de sélection qui est proposé.

Rééquilibrage tactique du portefeuille de placements du FIDA

26. Le président informe le Comité que la direction a décidé de présenter la version finale de la déclaration et de la politique en matière de placements à la session de septembre du Conseil d'administration, et non plus à celle de mai. Les modifications proposées seront examinées par le Comité d'audit et le Conseil d'administration à leurs sessions de septembre.
27. La direction expose les raisons de ce report, mentionnant le séminaire informel qui s'est tenu en mars. Il est rappelé au Comité que la Politique de placement du FIDA n'a pas été revue de manière approfondie depuis 2001. La direction a

décidé de présenter un examen global de cette politique et de faire part ensuite des modifications proposées dans ce cadre.

28. Entre autres observations, les membres se sont déclarés favorables à la proposition de réforme de la politique, ainsi qu'aux conséquences du rééquilibrage tactique, qui sont conformes à la politique actuelle et sont du ressort du Président du FIDA.
29. La direction explique que le rééquilibrage a pour objet de répondre à un problème précis soulevé dans un rapport établi par des consultants, à savoir le rapport entre le rendement attendu et le risque (rapport risque/rendement). Les modifications du portefeuille viseront à améliorer ce rapport.
30. Le président note que cet ajustement conduira probablement à une politique de placement moins prudente. Aucune autre observation n'étant formulée, le Comité prend note du document.

Rapports financiers normalisés soumis au Conseil d'administration

31. Le président informe le Comité que, conformément à son mandat et à son règlement intérieur, les rapports financiers normalisés sont présentés au Comité d'audit pour examen, avant d'être soumis au Conseil d'administration. Le Comité d'audit a décidé d'examiner ces documents spécifiques à sa cent dix-septième réunion. Il reviendra plus tard sur son choix.
32. La direction informe le Comité que les documents à examiner sont au nombre de cinq:
 - Rapport sur l'état des contributions à la huitième reconstitution des ressources du FIDA: document présenté à chaque session du Conseil d'administration pour information, afin de le tenir au courant de l'état des contributions.
 - Ressources disponibles pour engagement: document servant à obtenir l'approbation du Conseil d'administration pour engager des ressources en vue de l'approbation de prêts et de dons.
 - Portefeuille de placements pour 2010: document rendant compte du taux de rendement, du revenu des placements et de la performance générale au cours de l'année.
 - Portefeuille de placements pour le premier trimestre 2011: document rendant compte du rendement des placements au cours du premier trimestre.
 - Montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette.
33. Le président félicite le FIDA du taux de rendement satisfaisant de ses placements et s'enquiert de la performance du Fonds dans ce domaine par rapport à d'autres institutions financières internationales. La direction assure au Comité que la performance du FIDA est supérieure à la moyenne. Le président prend note du coût du Cadre pour la soutenabilité de la dette, tout en faisant observer que cela était déjà évident lorsque sa mise en place a été approuvée. Les documents sont considérés comme examinés.

Questions diverses

34. Le président présente le premier point des "Questions diverses": "Répercussions du pouvoir d'engagement anticipé sur les reconstitutions futures". Par souci de transparence, ce document fournit au Comité des renseignements sur une question qui risque de se poser pendant la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA. Des comparaisons ont été établies avec les autres périodes de reconstitution et

leurs ratios de contributions. Le document fait remarquer – au début du processus de reconstitution – que la huitième reconstitution n'est pas reproductible. La pratique consistant à fixer les contributions des donateurs à un pourcentage relativement faible du total des ressources financières mobilisées ne peut être maintenue. La direction apporte des éclaircissements sur les répercussions du pouvoir d'engagement anticipé sur la situation de trésorerie du Fonds à long terme, et exprime son intention d'adopter d'autres méthodes, qui sont analogues à celles des autres institutions financières internationales.

35. Les membres formulent des observations sur la part des contributions attendue dans le cadre de la neuvième reconstitution, par rapport à la huitième. La direction a confirmé que la proportion des contributions des membres devrait être plus élevée que pour la huitième reconstitution. Le Comité prend note du document.
36. Le deuxième point des "Questions diverses" traite des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet de remplacement du système prêts et dons. L'exposé de la direction à ce sujet présente les avantages attendus de ce projet; ses phases; le budget d'investissement et les coûts y relatifs; les prochaines étapes; et le processus de négociation des contrats. Le Comité est informé que la mise en œuvre devrait démarrer au troisième trimestre de 2011.
37. Des membres se sont enquis des dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation du système, une fois mis en place. La direction répond que ces coûts devraient être de l'ordre de 1,5 million d'USD, y compris l'hébergement du matériel informatique, la maintenance des logiciels et les dépenses de personnel. Il est pris note du rapport de situation.
38. Le troisième point des "Questions diverses" est une mise à jour sur l'introduction d'une attestation relative à l'efficacité des contrôles internes de l'information financière. La direction présente un document exposant les objectifs et les avantages escomptés de cette initiative. Le Comité est informé qu'une étape importante a été franchie: le recrutement d'un cabinet de prestataires de services externe, qui procédera à une évaluation de l'état de préparation du FIDA à cet égard. Les consultants ont conclu que le contexte des contrôles est généralement solide. Des recommandations sont formulées dans le rapport final. Les prochaines étapes sont aussi décrites.
39. Un membre se demande si le cabinet chargé de l'évaluation externe devrait être autorisé à participer à l'appel d'offres concernant les services d'audit, car il pourrait être indûment avantage par rapport aux autres concurrents. La direction prend note de cette observation et déclare que ce risque sera évalué. Elle précise que d'autres options seront étudiées afin de garantir la transparence, ainsi que des conditions équitables pour tous les soumissionnaires, dans toute la mesure possible. Il est pris note de cette mise à jour.
40. Le dernier point des "Questions diverses" porte sur la date de la réunion de novembre du Comité d'audit. Le Comité est informé que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a indiqué au FIDA que les dates de la cent quarante-troisième session du Conseil de la FAO pourraient être modifiées. En conséquence, la date de la cent vingt et unième réunion du Comité d'audit, fixée actuellement au 18 novembre, pourrait être modifiée afin d'éviter un éventuel chevauchement. La direction assure au Comité que les membres seront informés, une fois reçue la confirmation de la FAO.
41. La réunion du Comité d'audit est déclarée close à 16 h 40.